



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2016

**OBJET : 38-1 - BIODIVERSITE MARINE
ET LITTORALE EN MEDITERRANEE
- ACTIONS DE PRESERVATION ET
DE DECOUVERTE - CONVENTION DE
MECENAT AVEC L'HOTEL DU CAP
- EDEN ROC - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

172046

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,
Le 24 JUIN 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 28 JUIN 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 17 juin 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

38-1 - BIODIVERSITE MARINE ET LITTORALE EN MEDITERRANEE - ACTIONS DE PRESERVATION ET DE
DECOUVERTE - CONVENTION DE MECENAT AVEC L'HOTEL DU CAP - EDEN ROC - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Commune s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans la préservation et la mise en valeur de son littoral et de la biodiversité méditerranéenne.

Cela s'est traduit notamment, par l'animation du site Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes - Îles de Lérins" ainsi que par les accords avec le Conservatoire du Littoral qui ont permis le transfert de gestion à la Commune d'Antibes, de plus de 160 hectares du Domaine Public Maritime du Cap d'Antibes.

L'Hôtel du Cap – Eden-Roc a, quant à lui, mis en œuvre un vaste programme de démarches de qualité environnementale à l'échelle de son établissement, mais a aussi souhaité développer des partenariats pour la réalisation d'actions de valorisation du patrimoine méditerranéen et d'éducation à l'environnement.

Ainsi, dès 2011, l'Hôtel du Cap – Eden-Roc a participé financièrement à la réalisation d'une exposition sur les habitats marins à l'Espace Mer et Littoral de la Batterie du Graillon.

Aujourd'hui, l'Hôtel du Cap – Eden-Roc souhaite s'engager, au travers d'une convention de mécénat, pour la réalisation d'actions opérationnelles de préservation de la biodiversité marine et littorale en Méditerranée et de projets d'éducation à l'environnement portés par la Commune d'Antibes – Juan-les-Pins :

- restauration d'habitats marins et terrestres : renaturation de la frange littorale, lutte contre les espèces invasives, restauration de l'herbier de Posidonie, protection des récifs de coralligènes, etc ;
- protection et préservation des espèces animales et végétales terrestres et marines de Méditerranée dont les tortues marines ;
- étude et suivi scientifique visant à une meilleure connaissance de la biodiversité marine et terrestre régionale et du fonctionnement des écosystèmes méditerranéens ;
- gestion opérationnelle des espaces du Conservatoire du Littoral sur la Commune d'Antibes tels que le littoral du Cap d'Antibes et du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes - Îles de Lérins » ;
- réalisation d'actions pédagogiques notamment dans le cadre des activités de l'Espace Mer et Littoral de la Batterie du Graillon.

Dans le cadre de ce mécénat, l'Hôtel du Cap – Eden-Roc s'engage à consentir des dons à la Ville correspondant à l'intégralité des bénéfices réalisés sur les ventes à sa clientèle de peluches, directement acquises et financées par l'établissement, représentant une tortue marine Caouanne, et ce pendant toute la durée de la période d'activité 2016, soit du vendredi 15 avril au 31 octobre 2016.

Ces dons seront acceptés par délibération du Conseil municipal, dans la mesure où le Maire ne peut, par délégation du Conseil, accepter que les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

38-1 - BIODIVERSITE MARINE ET LITTORALE EN MEDITERRANEE - ACTIONS DE PRESERVATION ET DE
DECOUVERTE - CONVENTION DE MECENAT AVEC L'HOTEL DU CAP - EDEN ROC - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec l'Hôtel du Cap – Eden-Roc, et ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.38-1 - BIODIVERSITE MARINE ET LITTORALE EN MEDITERRANEE - ACTIONS DE PRESERVATION ET DE DECOUVERTE - CONVENTION DE MECENAT AVEC L'HOTEL DU CAP EDEN ROC - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : DCM1720-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160617-DCM1720-16-DE

Date de décision : 17/06/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement